CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets souillés

Code Eural	**150202***
Code déchet	**015008**

DESCRIPTION

Emballages vides, chiffons, vêtements de protection, matériaux d'isolation ou absorbants souillés par des hydrocarbures dont les dimensions n'excèdent pas 100 x 100 x 100 cm.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH >4
- chlore < 1 %
- F + Br + I < 0.5 %
- souffre < 3 %
- Point d'éclair > 21 °C

Conditions générales :

- Pas de matériaux lourds massifs (tels que grands blocs de béton).
- Pas d'objets métalliques (morceaux de fer, par ex.) d'une taille supérieure à 5 cm ou d'une épaisseur telle que les couteaux du broyeur puissent être endommagés (par ex. boulons).
- Pas de liquides
- Pas de bigbags
- Pas de déchets provoquant des réactions chimiques et une formation de gaz
- Pas de matières polymérisantes et réactives
- Pas de produits causant des nuisances olfactives (amines, amides, acrylates, mercaptans)
- Pas de produits auto-inflammables ou fortement toxiques
- Pas de produits susceptibles de dégager des gaz toxiques au contact de l'eau, de l'air ou d'un acide
- Pas de produits lacrymogènes, matières oxydantes (ADR classe 5.1) et peroxydes organiques (ADR classe 5.2)
- Pas de chlorates ou nitrates
- Pas de déchets radioactifs, déchets animaux, , produits explosifs ou cancérigènes
- Pas de produits fortement collants
- Pas d' amiante, isocyanates, siloxanes purs, ou silicones
- Pas de poudres dangereux à explosion de poussière (poudres pharmaceutiques, poudres métalliques comme aluminium,...).

Conditions d'emballage:

- Récipients pouvant être vidés par basculement.
- Pas de récipients sous pression tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz.